



National Defence Défense nationale

National Defence
Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

| | |
|---|--|
| Title/Titre Veterinary Supplies and Services | Solicitation No – N° de l'invitation W6399-17JA18FD Modification 1 |
| Date of Solicitation – Date de l'invitation 27 September 2016 | |
| Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Stephanie Way, DLP 6-2-1-1 Stephanie.Way@forces.gc.ca | |
| Telephone No. – N° de téléphone 613-945-2788 | FAX No – N° de fax 613-990-5005 |
| Destination Ottawa and Petawawa Ontario Canada | |

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

**Solicitation Closes –
L'invitation prend fin**

At – à : 1400hrs Eastern Standard Time

On - le : 7 novembre 2016

| | |
|---|--|
| Delivery required - Livraison exigée | Delivery offered - Livraison proposée |
| 31 December 2016 | |
| Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) | |
| Name/Nom _____ | Title/Titre _____ |
| Signature _____ | Date _____ |

La modification 1 de la demande de propositions est apportée afin de répondre aux questions des soumissionnaires et pour intégrer les changements à l'annexe B Critère d'évaluation et méthode de sélection.

- Q1 La soumission devrait-elle être adressée à une personne en particulier?
- R1 Veuillez faire parvenir votre soumission à l'adresse indiquée sur la page couverture, avec le numéro de l'appel d'offres.
- Q2 6.4.1 – Quelles sont les dates précises pour la période du contrat?
- R2 Les dates exactes seront déterminées par l'autorité contractante du MDN après l'évaluation des soumissions et avant l'adjudication du contrat.
- Q3 6.5.1 et 6.5.2 – Qui remplit la section sur le chargé du contrat et du projet?
- R3 Cette information est donnée par l'autorité contractante du MDN avant l'adjudication du contrat.
- Q4 6.7.2 – Qui précise la limite des dépenses?
- R4 Cette information est précisée par l'autorité contractante du MDN avant l'adjudication du contrat.
- Q5 M2 - OVMA n'est pas un organisme de réglementation. Les vétérinaires sont régis par l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario. Quelle documentation serait jugée appropriée pour cette exigence?
- R5 SUPPRIMÉ
- Q6 B4 Critères cotés – Qui donne les points?
- R6 Les points sont donnés par l'équipe d'évaluation des soumissions du MDN en fonction de l'information fournie dans la soumission.

NOTE : La modification suivante est apportée à l'annexe B : Supprimer le critère obligatoire M2.

ANNEXE «B » critères d'évaluation et méthode de sélection

B1 Acceptation des conditions de la demande de proposition

- 1.1 À la soumission d'une proposition en réponse à une demande de propositions, on tient pour acquis que le soumissionnaire a lu, compris et accepté toutes les conditions de la demande d'offre à commandes, y compris l'énoncé des travaux, les critères d'évaluation, la méthode de sélection et toutes les appendices et pièces jointes.

B2 Évaluation des propositions

- 2.1 Les propositions soumises doivent clairement montrer que le soumissionnaire satisfait à tous les critères obligatoires pour être jugées conformes. L'incapacité d'en faire la démonstration aura comme résultat que la proposition sera considérée NON CONFORME et qu'elle ne fera pas l'objet d'une évaluation plus approfondie.

- 2.2 Le soumissionnaire doit clairement faire la preuve de l'expérience pertinente et des compétences de la ressource proposée. On avise les soumissionnaires que le simple fait de dresser une liste de l'expérience sans fournir de données complémentaires qui décrivent comment cette expérience a été acquise ne constitue pas une « confirmation » pour les besoins de l'évaluation. Les données complémentaires peuvent inclure des curriculum vitae et tout document nécessaire à la démonstration de l'expérience et des connaissances acquises. Il n'est pas suffisant de simplement répéter les énoncés contenus dans l'énoncé des travaux.
- 2.3 Afin d'évaluer le nombre d'années d'expérience cumulée, la proposition doit au minimum déterminer **le mois et l'année** du début de l'expérience et **le mois et l'année** de la fin de l'expérience. L'incapacité de fournir une telle information sera un désavantage pour le soumissionnaire. L'incapacité de fournir cette information en réponse aux critères obligatoires selon lesquels le nombre d'années d'expérience est évalué aura pour résultat que la proposition sera jugée NON CONFORME.
- 2.4 Dans les cas où l'expérience accumulée dans deux projets ou plus se chevauche, on ne comptera pas plus d'une fois la durée de chaque projet ou expérience. L'expérience et les connaissances doivent être répondre à l'exigence.
- 2.5 On évaluera la proposition uniquement sur son contenu et la documentation fournie avec la proposition du soumissionnaire, sauf avis contraire fourni dans la demande de soumission. Toute information ou tout personnel proposé à titre d'options ou d'ajout pour le travail ne sera pas évalué.
- 2.6 **On recommande aux soumissionnaires d'inclure une grille dans leur proposition** pour nous permettre de vérifier la concordance des éléments de l'énoncé des travaux et des critères d'évaluation des énoncés de conformité avec les données complémentaires et les preuves de curriculum vitae contenues dans leurs propositions. Toute déclaration inexacte découverte durant l'évaluation disqualifiera l'ensemble de la proposition, qui ne fera pas l'objet d'une évaluation ultérieure.
- Information aux soumissionnaires : La grille et les modèles de conformité en tant que tels NE constituent PAS une preuve absolue. Comme on l'a mentionné dans les paragraphes ci-dessus, les curriculum vitae et tout autre document justificatif seront acceptés à titre de preuve.
- 2.7 Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement du ministère client de l'AT du MDN évaluera les propositions techniques au nom de la Couronne. De plus, la Couronne se réserve le droit d'inclure, à titre de membres de l'équipe d'évaluation, des employés non gouvernementaux qui ne sont pas en position de conflit d'intérêts en accomplissant cette tâche.

B3 Critères obligatoires

- 3.1 Les réponses qui confirment hors de tout doute que tous les critères obligatoires ont été satisfaits feront l'objet d'une évaluation ultérieure. Le soumissionnaire a la responsabilité de montrer clairement qu'il satisfait à tous les critères obligatoires. Les réponses qui ne peuvent en faire la preuve seront jugées non conformes et ne feront l'objet d'aucune évaluation subséquente.

- 3.2 On invite les soumissionnaires à fournir le plus d'information possible pour qu'ils montrent avec certitude qu'ils répondent aux exigences obligatoires et s'assurent ainsi que leur proposition sera évaluée comme il se doit par rapport à tous les critères.
- 3.3 En tant que partie obligatoire de la présentation de la soumission, le soumissionnaire doit montrer clairement que chaque critère obligatoire suivant est satisfait :

| | Exigences obligatoires | Consignes aux soumissionnaires | Partie visée de la proposition |
|----|--|---|--------------------------------|
| O1 | <p>Les soumissionnaires doivent identifier un minimum de deux (2) vétérinaires capables de fournir des services sur place par le biais du service mobile tout compris autorisé de l'entrepreneur. Les soumissionnaires doivent clairement montrer que ces vétérinaires possèdent un permis valide délivré par le College of Veterinarians of Ontario (CVO). Les vétérinaires proposés devront conserver leur permis pendant toute la durée du contrat.</p> | <p>Fournir le nom d'au moins deux (2) vétérinaires capable de fournir des services sur le site;</p> <p>Fournir une copie des permis émis par le CVO.</p> | |
| O2 | SUPPRIMÉ | SUPPRIMÉ | |
| O3 | <p>Expérience de travail dans une clinique mobile autorisée qui offre des soins courants, d'urgence et d'urgence mineure. Toutes les installations utilisées pour fournir des soins vétérinaires, y compris les installations mobiles, doivent satisfaire aux normes d'accréditation établies par le CVO.</p> | <p>Fournir un résumé de l'expérience de la prestation de soins courants, d'urgence et d'urgence mineure dans un environnement mobile;</p> <p>Fournir une copie des permis valides ou des attestations émises par le CVO pour la clinique et les installations mobiles.</p> | |
| O4 | <p>L'entrepreneur doit s'assurer que tous les vétérinaires et toutes les ressources de soutien proposés assignés à la clinique mobile ont fait l'objet d'une vérification du casier judiciaire et ne possèdent pas de casier judiciaire.</p> <p>DP para 18, Conditions relatives a l'octroi du contrat demeure tels quel.</p> | <p>Les soumissionnaires doivent fournir avec leur proposition la preuve de la vérification du casier judiciaire de tous les vétérinaires et de toutes les ressources de soutien proposés <u>ou</u> fournir la preuve qui démontre (copie de la facture, reçue, formulaire etc.) qu'ils ont soumis la demande de vérification du casier judiciaire aux autorités requise a but de valider qu'il est en cours de fabrication.</p> | |

| | | | |
|-----------|--|---|--|
| O5 | Les soumissionnaires doivent montrer qu'ils ont accès à un hôpital vétérinaire ouvert 24 heures sur 24 qui offre des soins dans la RCN et qu'ils sont employés par pareil hôpital ou qu'ils ont établi un partenariat avec pareil hôpital. | Fournir une confirmation écrite qui indique avec précision cette affiliation. | |
|-----------|--|---|--|